



Alexandra Louis
3^{ÈME} CIRCONSCRIPTION DES BOUCHES-DU-RHÔNE



mercredi 17 février 2021

Note aux rédactions

Alexandra Louis, députée de Marseille, rapporteure de la loi
Schiappa, coprésidente du groupe d'études parlementaire droits de
l'enfant et protection de la jeunesse,

est nommée

par la Commission des lois

**rapporteure de la proposition de loi du Sénat visant à
protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels**

qui sera examinée en mars à l'Assemblée nationale

ce mercredi 17 février 2021 à 17h

Pour **Alexandra Louis**, « sur un sujet si sensible nous devons travailler avec humilité,
prudence et exigence afin d'avoir un texte protecteur et solide constitutionnellement.
Nous devons prendre le temps de bien légiférer pour mieux protéger l'intégrité physique
et psychique de nos enfants. La proposition du Sénat prévoit un âge limite de
consentement à 13 ans, qui sera rehaussée à 15 ans. »



guillaume.jesberger@gmail.com

Contact presse

06 18 50 57 40

gabriel.schill@clb-an.fr
07 86 32 47 77

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Alexandra Louis députée.

[Se désinscrire](#)

